2, rue Queen Est, Vingtième étage
Toronto (Ontario) M5C 3G7
www.ci.com

Téléphone : 416 364-1145
Sans frais : 1 800 268-9374
Télécopieur : 416 364-6299

Veuillez trouver ci-joint une déclaration annuelle de renseignements sur les sociétés d'investissement étrangères passives (« SIEP ») pour le fonds commun de placement demandé. Ce document contient des renseignements qui vous permettront, si vous le désirez, de qualifier le fonds commun de placement de fonds électif admissible (« FEA ») aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral américain.

Les fonds communs de placement canadiens sont généralement considérés comme des SIEP en vertu des règles fiscales américaines. Nous recommandons à tous les clients qui sont des contribuables américains de consulter leur conseiller fiscal américain au sujet des conséquences fiscales globales de la détention de fonds communs de placement et de leurs obligations de déclaration aux fins de l'impôt américain. Vous trouverez également des renseignements sur les règles fiscales américaines applicables aux placements dans des SIEP et sur la façon de remplir le formulaire 8621, ***« Information Return by a Shareholder of a Passive Foreign Investment Company or Qualified Electing Fund »***, à l'adresse http://www.irs.gov/pub/irs-pdf/i8621.pdf (en anglais seulement).

Si vous détenez un fonds de fonds qui détient un ou plusieurs fonds communs de placement sous-jacents, vous recevrez une déclaration annuelle de renseignements globale qui comprendra de l'information qui vous permettra, si vous le désirez, de qualifier le fonds de fonds et tout ou une partie des fonds communs de placement sous-jacents de FEA, ainsi que les renseignements fiscaux concernant les fonds communs de placement sous-jacents.

Sachez que les distributions en espèces et en nature figurant dans la déclaration annuelle de renseignements sont converties en dollars US sur la base du cours au comptant de la Réserve fédérale américaine en vigueur à la date de la distribution. Nous recommandons aux clients qui ne produisent pas leur déclaration de revenus fédérale des États-Unis selon la méthode de la comptabilité de caisse de consulter leur conseiller fiscal américain au sujet du taux de conversion en dollars US à utiliser.

Veuillez prendre note que les renseignements ci-joints visent à vous aider à faire un ou plusieurs choix relatifs à un FEA, si telle est votre décision, et que ni ces renseignements ni la présente lettre ne constituent un avis d'ordre fiscal. Nous invitons les contribuables à consulter un conseiller fiscal américain indépendant au sujet de leur situation particulière.

Si vous avez des questions sur l'objet de la présente, veuillez communiquer avec votre conseiller financier, avec un conseiller fiscal américain ou avec le Service à la clientèle CI, au 1-800-792-9355.

Merci de votre confiance.

Meilleures salutations.

David Pauli
Directeur de l'exploitation
Placements CI

Déclaration annuelle de renseignements sur les sociétés d'investissement étrangères passives Exercice terminé le mars 31, 2014

1) La présente dédaration de renseignements sur les SIEP s'applique à l'année d'imposition du ou des fonds ci-dessous pour la période suivante :

avril 1, 2013 - mars 31, 2014

2) Votre quote-part des bénéfices ordinaires et des gains en capital nets du ou des fonds ci-dessous pour la période indiquée au paragraphe 1) s'établit comme suit :

Nom du fonds	Bénéfices ordinaires	Gains en capital nets à long terme	Distributions en espèces/en nature
Catégorie de société d'actions américaines CI (A)	0,74874	0,51624	0,07579

3) Le ou les fonds ci-dessus vous permettent, sur demande, de consulter et de photocopier les livres comptables permanents, registres et autres documents semblables qu'ils tiennent pour établir que leurs bénéfices ordinaires et leurs gains en capital nets sont calculés conformément aux principes fiscaux américains prévus par l'artide 1293 de l'Internal Revenue Code, et pour vérifier ces montants et la quote-part de ces derniers qui revient aux actionnaires américains.

Prenez note qu'aux fins de dédaration, vous devrez indiquer les bénéfices ordinaires et les gains en capital nets de chaque entité distincte sur des copies différentes du formulaire 8621. Veuillez consulter votre conseiller fiscal à ce sujet.

David Pauli
Directeur de l'exploitation
Placements CI mars 31, 2014

L'INFORMATION PRÉSENTÉE ICI PROVIENT DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DES DIVERS FONDS. ELLE VISE À AIDER LES PORTEURS DE PARTS À EFFECTUER DES CALCULS ET NE CONSTITUE PAS UN AVIS D'ORDRE FISCAL. VOUS POUVEZ OBTENIR UNE COPIE DES ÉTATS FINANCIERS SUR LE SITE INTERNET DE PLACEMENTS CI À L'ADRESSE WWW.CI.COM. NOUS INVITONS LES PORTEURS DE PARTS À CONSULTER LEUR PROPRE CONSEILLER FISCAL AU SUJET DES CONSÉQUENCES FISCALES GLOBALES DE LA DÉTENTION DE PARTS DÉCOULANT DE LEUR PROPRE SITUATION, COMPTE TENU DES LOIS AMÉRICAINES (FÉDÉRALES, D'ÉTAT ET LOCALES) ET ÉTRANGÈRES